



COMMUNE DE LUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

Séance 15 Septembre 2023

Présents : Mme BRETON Dorothee, Maire, Mme MATHIEU Julie, M. BRINGART Christophe, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. VILAIN Paul (arrivé à 19h15), M. LAGARDE Dominique, Mme FORESTIER Nathalie, Mme PIARDET Corinne, M. PIARDET René, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme BOUCHE Coralie

Absents Excusés : Mme BITARD Céline

Exclus :

Procurations : Mme BITARD Céline à Mme MATHIEU Julie

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18H30

Mme Le Maire annonce que le train M. VILAIN Paul a 15 voire 30 min de retard.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 JUILLET 2023.

Mme Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 07 Juillet 2023.

M. GATINEL dit qu'il avait demandé à faire des changements concernant le tour de table sur les propos de M. MAMERT.

Mme Le Maire dit que les modifications ont été apporté comme demandé.

Mme FORESTIER ajoute qu'elle n'était pas présente donc elle ne voterait pas mais elle a une chose à ajouter concernant la remarque de M. BOUDOT au sujet des affaires personnelles qui n'ont pas à être évoqué au conseil et précise que ces remarques n'étaient pas personnelles mais que cela concernait la Mairie.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

À l'unanimité des présents ce jour-là.

DECISION MODIFICATIVE N°1 ET 2.

Mme Le MAIRE explique que la 1^{ère} est pour un montant de 36 cts pour une bascule en dépense du compte 6156 au vers un compte d'investissement.

Mme Le Maire dit qu'il y a la même bascule sur les recettes d'un compte de fonctionnement 0202 vers un compte de recette d'investissement 1068.

M. GATINEL dit que ce n'est pas très clair mais que pour 36 cts il va faire confiance.

M. DELAIRE demande ce que c'est les 20 000€ de redevance pour service rendu.

M. BRINGARD lui demande d'aller voir M. BARRAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme Le Maire explique que la décision modificative N°2 concerne les travaux du SDEEG.

Mme Le Maire précise que ce sont les travaux budgétisés en fonctionnement d'un montant de 50 000€ qui doivent être basculer en investissement à la demande de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents :

- **APPROUVE** la décision modificative N°2.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/24.

Mme Le Maire explique qu'elle a déjà été voté mais qu'il manquait l'accord de la trésorerie et que c'est pour ça qu'elle doit être revotée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents :

- **APPROUVE** la nomenclature budgétaire et comptable M57.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

-Délibération

ENCAISSEMENT DE CHEQUE EN FAVEUR DE LA COMMUNE

Mme Le Maire explique qu'il s'agit de 2 chèques d'un montant de 2887.73€ et de 2682.54€ de l'Assurance GROUPAMA pour le dégât des eaux du logement et du local multi-association au 7 rue de Lincet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'encaissement des 2 chèques de l'Assurance GROUPAMA.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

-Délibération

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Mme Le Maire explique que cette demande concerne la chaudière et les menuiseries de l'école élémentaire.

Mme Le Maire rappelle que l'entreprise retenue pour la chaudière est BYM pour un montant de 23 313.17€ TTC et celle pour les menuiseries est TERRE DE FENETRES pour un montant de 37 018.56€ TTC.

Mme Le Maire indique que le montant total de l'investissement s'élève à 50 276.40€ HT et la demande de subvention Fonds Verts est de 30% du montant HT soit 15 082.93€ pour cette rénovation énergétique.

M. LAGARDE dit qu'une demande de subvention avait déjà été faite.

Mme Le Maire répond qu'elle a été faite auprès de la DSIL mais qu'elle a été refusée. Mme Le Maire précise que pour cette demande de Fonds Verts, il faut procéder à une étude énergétique et que les 2 premiers devis viennent de 2 cabinets travaillant avec le SDEEG et qu'elle recherche un 3^{ème} devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande de subvention Fonds Verts.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

-Délibération

VALIDATION DU DEVIS DU SDEEG POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PROCHAINE AIRE DE CONTOURNEMENT DU COLLÈGE

M. BRINGARD explique que cela concerne l'éclairage sur le contournement des bus sur les travaux de voirie du collège.

M. BRINGARD explique que le choix du mât a été défini par le SDEEG et que le nouveau conseiller du SDEEG a trouvé un devis moins cher d'un montant de 6750€ pour un mât aiguille.

Mme Le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été faite avec le 1^{er} devis.

Mme Le Maire explique que la subvention a été refusée car elle ne finance pas les nouvelles installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis du SDEEG.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

CHOIX DU PRESTATAIRE MARCHE PUBLIC DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE

Mme Le Maire que 2 sociétés se sont positionnées sur le marché public, TMH et ECOTOIT. Le prestataire choisi lors de la commission est la société ECOTOIT pour un montant de 154 268.50€ HT et la variante exigé par l'architecte si les travaux devaient être plus important d'un montant de 40 608€.

M. GATINEL demande à Mme Le Maire d'expliquer ce qu'est la variante.

Mme Le Maire explique que la variante exigée concerne la sacristie nord, la sacristie sud et l'enlèvement des tuiles. Ces variantes ne seront peut-être pas utiles.

M. GATINEL dit être d'accord pour la réfection de la toiture mais c'est tout.

Mme Le Maire répond que de toute façon aujourd'hui nous n'avons plus le choix.

M. MAMERT dit que le 1^{er} point de la variante est exigé par l'architecte et que si c'était exigé ce n'est pas une variante.

Mme Le Maire répond que c'est exigé au cas où se serait nécessaire et permet de couvrir la commune en terme de tarification.

M. MAMERT relie ses notes et dit que lors du conseil de Février 2023 et explique que le travail de la commission est mal fait.

M. MAMERT ajoute que cela aurait été mieux que tous les conseillers voient ECOTOIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix du prestataire ECOTOIT.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SIGNATURE DE L'AVENANT EPFNA POUR LA VENTE DES BATIMENTS RUE VICTOR HUGO ET AVENUE DE VERDUN

Mme Le Maire explique que c'est l'EPFNA qui est revenu vers nous pour signer l'avenant concernant les bâtiments rue Victor Hugo et avenue de Verdun.

Mme Le Maire précise que c'est une convention tripartite et que la commune doit délibérer ce soir et que la CDC délibérera au prochain conseil communautaire. Il s'agit de prolonger cet avenant d'une durée d'un an à compter de la date de

délibération pour pouvoir continuer les démarches du rachat de la boulangerie et de la vente de la maison Bordenave.

Mme FORESTIER répète que concernant la maison Bordenave, que M. CHASSAGNE n'a pas tenu ses paroles et qu'il n'a pas procédé à la réunion publique prévu en Septembre de l'année dernière.

Mme Le Maire qu'il devait être propriétaire pour la faire et qu'on devrait signer début Octobre et que le notaire est en train de finaliser les documents.

M. DELAIRE demande s'il sera toujours d'accord.

Mme Le Maire répond qu'il a déjà signé le dernier sous-seing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature de l'avenant.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

M. LAGARDE dit que concernant le projet n'est plus le même qu'au départ.

SIGNATURE DE L'AVENANT DU MARCHE PUBLIC CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE DU COLLEGE

Mme Le Maire dit qu'il y a eu quelque modification de faite notamment sur la partie basse de la nouvelle voie communale et que le montant de l'avenant est de 11 250.60€. Elle ajoute qu'il s'agit du béton désactivé qui est sur la partie basse avec les bordures ainsi que les parties de la VC du côté du Château Haut Piquat.

M. GATINEL dit que les administrés se demandent pourquoi il y a qu'un seul bout de trottoir.

Mme Le Maire explique que c'était prévu comme ça de manière à pouvoir procéder à la pose de potelet pour ainsi faire un cheminement piéton plus long ainsi que pour stabiliser le plateau surélevé.

M. LAGARDE dit que c'est bizarre d'avoir une partie de béton désactivé et 30 mètres de terres et dit qu'on aurait dû réfléchir un peu mieux et englobé cette partie qui fait pas terrible et peut-être le prévoir.

Mme Le Maire dit que le point sera soulevé à la prochaine commission voirie.

M. BRINGARD ajoute qu'il y aura une 2^{ème} phase de finalisation de travaux et on pourra voir avec le revêtement bitumé qui finalisera la voirie et ajoute que le béton désactivé sera peut-être refait car à certains endroits ont été tirés trop vite.

Mme FORESTIER demande si cela sera fait au frais de la commune ou à leur frais et dit qu'il est tout fissuré et ça dès le lendemain.

Mme Le Maire dit qu'il a été coulé trop chaud.

M. LAGARDE demande si en cas de casse si on peut pas se poser la question à faire faire le petit bout en même temps.

Mme Le Maire dit qu'il ne sera pas fait de suite car les fissures ont été constaté par un huissier et qu'une réception de chantier officielle est prévu avec EUROVIA et qu'ils reviendront sur le chantier en Avril prochain.

M. DELAIRE dit que normalement quand on fait une facture c'est que les travaux doivent se faire comme ça et c'est terminé. Il ne comprend pas qu'à chaque facture, il y a un avenant, est-ce qu'au départ c'est mal calculé ou alors il y a quelque chose qui va pas.

M. BRINGARD explique qu'il y une partie au niveau du Château Haut Piquat qui n'était pas prévu mais qui a été rajouté après pour que ce soit plus esthétique mais aussi au niveau sécurité.

M. MAMERT demande si cela s'est décidé en commission voirie.

Mme Le Maire explique que c'est à sa demande que cet avenant a été faite pour éviter une dégradation prématurée de la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature de l'avenant du marché public.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS TITULAIRES

Mme Le Maire explique qu'il est nécessaire de le mettre en place pour les agents surtout pour les agents qui sont en voie de retraite et qui sont en arrêt longue maladie afin qu'ils puissent cumuler le temps de congés et de pouvoir partir à la retraite plus tôt.

Mme FORESTIER dit à Lussac, à part les adjoints techniques, les filles de l'école sont annualisées, comment voulez-vous leur faire épargner du temps étant donné que les vacances leurs sont imposés ?

Mme MATHIEU dit qu'on ne peut pas le voter que pour une partie.

Mme Le Maire dit qu'on pourra toujours y réfléchir en commission RH pour ceux qui sont annualisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en place du compte épargne temps pour les agents.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION PERMETTANT DE RECOURIR POUR L'ANNEE 2023 A DES CONTACTUELS, POUR LES REMPLACEMENTS, BESOIN SAISONNIER, POUR L'ADMINISTRATIF, POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE

Mme Le Maire explique que c'est un rappel de la réglementation d'autoriser le Maire à recruter des agents pour les besoins saisonniers sur la commune et que depuis peu c'est devenu obligatoire de le voter annuellement.

M. GATINEL demande ce que l'on entend par besoin saisonnier.

Mme Le Maire répond en complément d'activité mais surtout pour du remplacement.

M. GATINEL pense que c'est de la facilité d'embaucher du personnel à la petite semaine et dit ne pas être satisfait de la gestion du personnel sur la commune.

M. GATINEL dit ne pas être d'accord.

Mme Le Maire dit entendre son avis mais ne le partage pas.

M. DELAIRE ajoute qu'en plus cela coûte cher.

M. GATINEL rajoute qu'il est d'accord car l'intérim ça coûte cher.

Mme Le Maire répond qu'effectivement l'intérim coûte cher mais qu'un agent titulaire en arrêt maladie, l'IPSEC prend en charge la quote-part qui est versé à l'agent qui de ce fait ne coûte rien à la commune de le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE la délibération permettant de recourir pour l'année 2023 à des contractuels, pour les remplacements, besoin saisonnier, pour l'administratif, pour les services de la commune

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

M. DELAIRE dit que l'on peut avoir n'importe qui.

QUESTIONS ECRITES

Question de l'opposition, de M. DELAIRE et M. MAMERT :

- 1. La fonction d'adjoint au Maire nécessite implication, disponibilité présence sur le terrain et en commission, proximité et écoute auprès des administrés.**

M. Bringard de par sa mutation professionnelle loin de la commune de Lussac n'est plus en mesure de répondre aux devoirs et charges de la fonction d'adjoint au Maire.

Depuis un an M. Bringard n'a plus été présent au Conseil Communautaire ni aux conseils des syndicats dont il est membre.

Ses absences nuisant à la bonne marche et à l'image de la commune, nous vous demandons Mme la Maire de bien vouloir retirer les délégations et indemnités d'adjoint à M. Bringard, et de reconsidérer la représentation de la commune au sein du Conseil Communautaire et des syndicats primaires SIE et Est Libournais.

Mme Le Maire répond qu'elle refuse de destituer M. BRINGARD puisque malgré sa mutation professionnelle, il répond présent au niveau de ses délégations surtout au niveau de la voirie.

M. GATINEL dit que nous sommes des innovateurs car nous avons inventé le mandat à temps partiel ou mandat touristique. Dit qu'eux en font une affaire de principe et de justice. Prends pour exemple M et Mme PIARDET qui ont démissionné du poste d'adjoint du fait de leur déménagement à Royan. Dit que c'est à nous de voir où est la justice, où est le principe. Ils ne lâcheront pas et iront aussi loin qu'il faudra. Il n'y a pas de raison que M. BRINGARD reçoive des indemnités alors qu'il n'est pas là de la semaine. Il répète qu'il ne faut pas les prendre pour des imbéciles mais que l'on prend aussi les électeurs pour des imbéciles. Dit qu'on se moque des syndicats, du conseil communautaire de son absence sans envoyer son suppléant ou son pouvoir. Précise qu'il ira jusqu'au bout des choses.

M. BRINGARD dit avoir déjà répondu à cette question lors du dernier conseil par rapport à sa situation actuelle, il est toujours domicilié sur la commune contrairement à l'exemple donné de M et Mme PIARDET.

M. LAGARDE dit qu'il ne l'a pas vu de l'été, il était en vacances. Reproche à M. BRINGARD d'avoir dit en début de mandat que la voirie sera en meilleur état à la fin du mandat que du temps de son mandat.

M. BRINGARD répond qu'il y a eu des projets qui ont été créés qu'eux n'auraient jamais pu réaliser.

M. LARGARDE dit qu'il prenne son vélo et qu'il aille voir l'état de sa voirie et que le bourg est dans un état minable et que c'est du ressort de l'adjoint de la voirie. Dit que tout le monde se plaint et que ça fait 3 ans que le bourg n'a pas été nettoyé par les agents municipaux. Les administrés passent à la Mairie poser des questions et personnes ne répond car l'adjoint à la voirie n'est pas là ni même Mme Le Maire.

M. GATINEL dit qu'à chaque fois qu'il voit quelque chose en marchant, il appelle Mme Le Maire et non M. BRINGARD. Dit que si Mme Le Maire veut garder un fantôme auprès d'elle et que les indemnités lui soient payer c'est quand même l'argent de la commune.

Mme Le Maire dit qu'il continue à travailler avec le cabinet conseil de Mr VIENNE.

M. LAGARDE dit que ce n'est pas cela le travail d'un adjoint, c'est pas être là de temps en temps et de dire qu'il a fait son travail.

M. GATINEL dit que Mme Le Maire défend l'indéfendable.

Mme Le Maire répond qu'elle n'accèdera pas à leur demande.

Mme FORESTIER fait remarquer que les conseils ont lieu le vendredi pour que M. BRINGARD soit présent et qu'il y a d'autres conseillers qui ne pourront pas venir et qu'on ne manquera pas de leur faire remarquer.

M. DELAIRE dit avoir vu 300 ménages qui ont appelés M. BRINGARD sur son téléphone personnel et qu'il ne répond pas.

M. BRINGARD dit que s'il n'a pas de message, il ne peut pas répondre.

M. LAGARDE demande que M. BRINGARD renonce à ses indemnités.

- 2. Nos associations sont une richesse pour la commune, il est important de les accompagner sans réserve ni parti pris, leur présence sur notre commune et peut être leur survie en dépend.**

Nous vous demandons Mme la Maire de nous rassurer quant à l'avenir de ces associations et quels sont vos projets en termes de mise à disposition de locaux pour celles qui en ont un cruel besoin.

Mme Le Maire dit avoir toujours fait au mieux de ce qu'elle pouvait faire.

M. GATINEL dit que Mme Le Maire ferait mieux de reprendre la gestion des Associations.

Mme MATHIEU lui demande ce qui a été fait de mal.

M. GATINEL répond que des Associations n'ont pas de locaux et certaines se font balader. Dit que certaines risquent de partir de la commune et qu'il y a du parti pris.

M. GATINEL dit qu'il faut mieux gérer les Associations, de manières neutres et leur donner ce qu'elles demandent.

M. LARGARDE dit que « les arts en lussacais » n'ont pas de salle depuis 2 ans.

M. BRINGARD répond qu'il y a eu des solutions de proposées.

Mme FORESTIER dit que la dernière proposition de faite a été pour la salle des fêtes. Dit qu'à la 3^{ème} réunion des Associations, Mme BITARD a dit de patienter 3 ans le temps que les travaux du local multi associatif soient finis.

M. GATINEL rajoute que la vie d'une Association est fragile.

Mme Le Maire dit qu'elle est désolée pour « les arts en lussacais » qui ne peuvent pas gérer avec la salle des fêtes. Dit leur avoir proposer le local multi associatif qui va être rénové.

Mme MATHIEU dit que les travaux ne vont pas durer 1 an et qu'avant ils ne pouvaient pas donner de délai car ils n'avaient pas de retour de l'Assurance.

Mme FORESTIER dit qu'elle ne peut pas partager le local avec une autre Association.

Mme Le Maire dit qu'elle souhaitait ce local multi associatif pour les Associations et non pas des salles à leur prêter.

M. GATINEL demande si l'étage de la bibliothèque est vacant.

Mme Le Maire répond que non et qu'il est prévu d'y faire un espace Ado. Explique qu'il a été voté avec la CDC l'achat de mobilier et de matériel à vocation Ado.

M. LAGARDE dit que les rouleurs de barriques ont demandé le prêt du stade pour le championnat de tire-à-la corde et que cela leur a été refusé sous prétexte que le stade allait être refait. Demande si au jour d'aujourd'hui le stade a été refait ?

Mme le Maire dit que le refus vient d'elle. Dit en avoir parler à la commission mais que M. LAGARDE a dit qu'il n'était pas bon de le faire à cette période.

M. GATINEL ajoute qu'il y a eu un problème avec les rouleurs de barriques mais aussi le tennis.

Mme MATHIEU dit qu'elle et Mme BITARD avaient refusé au tennis de la même manière qu'aux rouleurs de barriques car Mme Le Maire leur avait refusé. Dit que quand le tennis a demandé cela a été refusé au même titre que les rouleurs de barriques. Dit que le soir en rentrant, il lui a été rapporté où était placé la structure gonflable, a appelé Mme Le Maire pour lui dire que ce n'était pas équitable. Dit que quand les erreurs viennent d'elle, elle les assume mais n'assumera pas celle-ci qui n'est pas de son fait.

Mme FORESTIER rajoute que pour les rouleurs de barriques, Mme Le Maire en prend la responsabilité alors que cela ne vient pas d'elle. Dit que les rouleurs ont pris peur lors de la 1^{ère} réunion des Associations lorsque que Mme BITARD a dit que le terrain serait fermé pour être refait.

Mme Le Maire assume totalement son refus aux rouleurs de barriques.

Mme MATHIEU lit le message de Mme BITARD concernant les sinistres du logement multi associatif.

Mme FORESTIER que ce n'est pas que les arts en lussacais ne veulent pas le partager mais qu'ils ne peuvent pas.

M. GATINEL dit qu'il n'y a pas de solution miracle mais qu'il faut faire le maximum pour nos Associations.

TOUR DE TABLE

Mme MATHIEU :

- RH : reçu 2 candidatures et qu'une commission RH sera prévue.
- Lecture d'un mail reçu le 13/09/23 de M. PEYSSARD et M. FOURGEAUD (TC Vignes) pour exprimer son mécontentement suite aux appels intempestifs de M. DELAIRE.
M. DELAIRE conteste les dires du TC Vignes.
M. LAGARDE rappelle à M. DELAIRE que ce n'est pas aux conseillers municipaux d'aller voir les présidents des associations et de leur dire ce qui se passe. Dit que c'est au Maire de régler les choses.

M. LAGARDE :

- Dit qu'une nouvelle association de Lussac a organisé un loto, une brocante et concours de pétanques et voudrait savoir quelle est cette association et quel est son but, est-ce qu'il y a des adhérents ?
Mme FORESTIER dit que ce n'est pas la même association qui fait la brocante.
Mme MATHIEU dit que le concours de pétanques est organisé par l'association Tima Sport.
M. LAGARDE demande de lui parler de l'association qui a fait la brocante.
Mme FORESTIER dit que c'est M. PENEAU et que c'est 2 associations différentes.
M. LAGARDE dit avoir l'impression que l'on fait du dévoiement de la loi de 1901 qui stipule que c'est à but non lucratif.
Mme MATHIEU dit qu'elle serait à but lucratif s'il se versait quelque chose, ce qui n'est pas le cas mais est d'accord avec M. LAGARDE que c'est tendancieux.
Mme Le Maire souligne que c'est bien une association loi 1901.
M. LAGARDE dit que cela fait de l'animation à Lussac sauf qu'ils s'enrichissent aux dépens de la commune.
Mme Le Maire dit qu'elle ne voyait pas cela sous cet angle et qu'elle n'a pas la même vision qu'eux.

Mme Le Maire dit à M. LAGARDE avoir reçu une question du Collectif 3/3 qui souhaite faire une fresque murale sur le mur mitoyen à sa parcelle. M. LAGARDE refuse la demande.

M. GATINEL :

- Demande où en sont les factures qui auraient dû être envoyées au SIE pour les subventions.
Mme Le Maire répond que cela a été fait et que les subventions ont été versées.
- Dit avoir été contrarié de constater que les cartons de la gazette de la CDC étaient toujours à la CDC début Septembre. Se demande qui commande et qui donne des ordres ?

Mme Le Maire répond que la CDC ne l'a pas appelé et dit que ce sont les agents qui ont été les chercher. Dit qu'elle sera distribuée en même temps que la gazette de la commune.

Mme FORESTIER :

- Dit être étonné de n'avoir rien vu de diffuser au sujet de la canicule. Trouve cela dommage que la Commission PAS n'est pas contacter les membres pour aller voir les personnes âgées et qu'il n'y a pas eu de communication.
M. LAGARDE demande pourquoi le panneau d'information ne fonctionne plus.
Mme Le Maire répond qu'il est HS, le relai et l'ordinateur sont complètement HS et que nous allons essayer de le faire fonctionner en direct.
- Remercie les agents d'avoir nettoyer la rue de l'école avant la rentrée.
- Trouve que les critères de sélections pour le recrutement d'agents sont trop stricts. Approuve le choix de Mme POUDRET et Mme ZIOUKA mais que l'on ne choisisse pas une candidature car pas d'expérience avec les enfants et dit que pour travailler dans une école et faire le ménage dans celle-ci, il n'y pas besoin de cette expérience.
- Signale que les fenêtres de l'école côté rue Fénélon sont ouvertes toute la semaine.

M. MAMERT :

- Dit avoir vu M. BRASSOUS au sujet de son terrain par rapport au PLUI qu'il voudrait passer en constructible et voudrait savoir pourquoi il ne peut pas être changé ?
Mme MATHIEU répond que le terrain est en Zone Agricole Naturel et ne peut pas être changé.
M. MAMERT dit qu'il semblerait être sur 2 zones.
Mme MATHIEU dit avoir regardé avec Mme Le Maire sur le cadastre, le terrain est en Zone A et N.
Mme Le Maire dit ne pas avoir eu encore de retour du cabinet d'étude mais il a bien été expliqué que les parcelles qui seront rendues constructibles ou le resteront, seront centrés sur le centre bourg.
- Rappelle ce que disait M. LAGARDE sur le fait que les conseillers ne devaient pas s'occuper de certaines mais ils savent se prendre des remontrances de la part d'administrés.

Mme Le Maire :

- Dit avoir reçu 2 courrier de 2 instances différentes mais concernant le même sujet : le 1^{er} du Département de la Gironde et le 2nd du collège à propos du futur nom du collège de Lussac.
- Celui du collège demande au Conseil Municipal de voter pour le nom parmi les parmi les 4 proposés par le Conseil Départemental :
 - o Louis PAPY : géographe, professeur à l'université de Bordeaux, spécialisé dans le Sud-Ouest de la France.
 - o Anna HAMILTON : médecin directrice d'une maison de santé à Bordeaux, disciple de Florence NIGHTINGALE ayant participé à l'évolution du métier d'infirmière en France.
 - o Lucie AUBRAC : résistante de l'occupation de la Seconde Guerre Mondiale.

- Maria CASARES : actrice et tragédienne issue d'une famille républicaine qui a fui la République civile espagnole pour venir en France. Elle reste très proche de l'Espagne, républicaine pendant toute sa vie, elle s'exile dans les Landes lors de l'occupation. Monstre sacré du cinéma.
- M. GATINEL dit qu'ils ont essayé d'intervenir pour que le collège porte le nom d'Alain MAROIS même s'il n'est pas décédé car il a beaucoup œuvré pour la reconstruction du collège, pour les collèges en général et de par sa carrière. Ajoute qu'il y a quand même une personnalité qui habitait pas loin et qui était écrivain, Maurice DRUON et on pourrait quand même tenir compte de la connotation locale.
- M. MAMERT dit que le sujet avait déjà été abordé et que des noms avaient déjà été évoqué. Dit que l'on pourrait intervenir auprès du Conseil Départemental.
- M. GATINEL dit l'avoir fait à titre personnel auprès de Mme LACOSTE.
- Mme Le Maire dit l'avoir fait auprès du président M. GLEYZE et qu'il a été clair que pour lui ce serait le nom d'une personnalité féminine et avoue être surprise de recevoir le nom Louis PAPY. Dit qu'elle enverra le bon de sélection à l'ensemble du Conseil et compte sur eux pour une réponse avant la fin du mois.
- Dit que comme la gazette va être distribuée dès Lundi, elle va demander aux lussacais de se positionner également par un bulletin à remettre en Mairie.
- Dit que le pont de Petit-Palais va être rénové et va faire le point avec le Département après les travaux pour faire le point sur l'état des routes sur les espaces qui ont servi de déviation.
- M. MAMERT ajoute que temps qu'ils sont en train de réparer le pont de Petit-Palais de faire en suivant le pont Mayne Blanc.
- Mme Le Maire répond leur en avoir déjà fait part il y a maintenant 2 ans et les budgets pour les ouvrages civils sont très réduits et ils ne peuvent faire sur notre secteur qu'un pont par décennie.
- CDC : par rapport au Conseil des Maîtres, les centres aérés sont dépourvus de personnels.
- La CDC se retire par rapport à l'achat de l'Oasis suite à une erreur administrative mais surtout on ne veut pas persister car M. MAUGET a dit clairement qu'il ira en contentieux avec son avocat. L'achat serait conditionné par la vente de la cave coopérative de Francs.

Mme FORESTIER ajoute que vendredi dernier a eu lieu le Trophée des Sports, La CDC a copié sur Lussac, c'était très bien mais dommage il manquait du monde. Beaucoup de jeunes de Lussac.

Séance levée à 20h50